

L'ÉCLAIR

de Roubaix-Courcoing

ABONNEMENTS

Trois mois 4 fr. 50
Six mois 8 fr. 50
Un an 14 fr. 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmes, 12, COURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue
A COURCOING, 12, Rue Desarmes
A LILLE, 26, Rue de Basse-Vieille

LIRE EN 2^e PAGE
Le compte-rendu détaillé des débats de

L'AFFAIRE TREMBLÉ

DEVANT LA COUR D'ASSISES DU NORD

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

LES SCANDALES DE LENS

Paris, 29 février.
Le président de la République a signé, sur la proposition de M. Bourgeois, ministre de l'intérieur, le décret, préparé dès hier, aux termes duquel le maire de Lens est révoqué.

L'ARMÉE COLONIALE

Paris, 29 février.
La commission de l'armée a achevé la discussion générale du projet relatif à la constitution de l'armée coloniale.

BRUITS DE CRISE

Rome, 29 février.
D'après quelques journaux, M. Calceda, garde des sceaux, aurait offert sa démission pour raisons de santé.

LES VINS DE RAISINS SECS

Paris, 29 février.
Par suite du développement de la fabrication des vins de raisins secs, l'administration douanière a rencontré de sérieux difficultés pour déceler les fraudes commises par les raisins à base de raisins et les raisins de table, ceux-ci acquittant qu'une taxe de 10 à 25 francs au lieu de 50 francs.

FAUX MONNAYAERS

Bruzelles, 29 février.
La Sûreté de Paris a envoyé à Bruxelles, la commission des faux monnayeurs qui a saisi dans la ville belge un individu qui avait fabriqué et vendu de fausses monnaies.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Massaouah, 29 février.
Le général Baratieri a télégraphié hier de Massaouah :

LA GRÂCE DE CYVOCT

Paris, 29 février.
Nous sommes en mesure d'annoncer que le gouvernement a définitivement refusé la grâce de Cyvoct, condamné pour participation à la révolution de Lyon, il y a plusieurs années.

LE CONSEIL DE PRUD'HOMME

Paris, 29 février.
La commission du travail a adopté hier les conclusions du rapport de M. Dutreix sur le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 29 février.
D'après une dépêche de Cuba, le général Weyler a ordonné la confiscation de toutes les propriétés dans un délai de quinze jours.

Leur propriété dans un délai de quinze jours seront prives.

WASHINGTON, 29 février.

Voici des détails sur la discussion au Sénat de la résolution reconnaissant les Cubains comme belligérants :

LA QUESTION D'ÉGYPTE

Londres, 29 février.
On télégraphie de Berlin de *Deity Telegraph* que le bruit d'après lequel l'Allemagne aurait poussé le sultan à intervenir dans la question d'Égypte est absolument dénué de fondement.

L'AVOCAT FRIEDMANN

Bordeaux, 29 février.
Fritz Friedmann a été conduit, sur sa demande, chez le substitut du procureur général auquel il a remis un mémoire dans lequel il expose les motifs qui l'ont poussé à la demande d'extradition du gouvernement allemand.

BULLETIN DU JOUR

INVRAISEMBLANCE

Il y a beau temps qu'on a dit pour la première fois que la parole avait été donnée à l'homme d'État pour dissimuler sa pensée, mais il n'est pas à notre connaissance que cette règle ait jamais été étendue aux trésoriers payeurs généraux, fussent-ils même anciens directeurs de la Sûreté générale.

On serait cependant tenté de le croire en lisant les différents interviews données par M. Soinoury, au sujet des dépositions qu'il a faites devant M. Espinas.

Il est difficile de réviser des déclarations plus vagues et plus contradictoires.

Il se défend avec énergie d'avoir reçu de Ribot et transmis à Dupas l'ordre de ne pas arrêter Arton, mais ajoute qu'il est bien possible que son subordonné ait « mal interprété certains ordres obscurs (?) ». N'est-ce pas que l'euphémisme est joli ?

Et quand, enfin, le sergent de plus près, on lui parle du voyage de Venise et des fameuses photographies représentant Arton et Dupas, côté à côté, l'ancien directeur de la Sûreté répond flegmatiquement : « Ne parlons pas de ce point qui reste à définir par l'instruction ! »

Et s'il n'avait eu que d'aussi complaisantes déclarations à faire, pourquoi le juge l'aurait-il tenu si longtemps en son cabinet ?

ANDRÉ LEFÈVRE

UN VOTE DE LACHES

J'ai gagné mon sou !
J'avais parié cent francs contre un sou (histoire de causer car tous les paris sont inimmoraux et bêtes) que la commission du budget serait en très forte majorité hostile à tous les projets de gouvernement et en particulier à l'impôt progressif sur le revenu qui était la clef de voûte du budget ministériel.

L'expérience m'a donné raison. La commission sur trente-trois membres n'en compte que trois, trois et demi, qui ne soient pas nettement hostiles à l'impôt dont il s'agit et au ministère qui le présente. J'ai donc gagné mon sou. J'étais sûr, qu'on appelle sûr de le gagner.

Pourquoi ? La raison en est à la fois honteuse et simple. Elle tient dans ces quelques mots : la commission du budget est nommée au scrutin secret.

La République l'impôt sur le revenu est le système fiscal actuel et elle voit dans ce système l'impôt de remplacement, non de substitution, le seul moyen efficace sinon de le faire disparaître au moins de l'atténuer sérieusement.

Un grand nombre de députés innocents, flottants, se seraient décidés en ce sens parce qu'ils n'auraient pas eu le courage, en votant contre, d'affronter la colère de leur collège électoral.

Aujourd'hui, au contraire, pas de publicité, comment savoir si le député a nommé des commissaires partisans ou adversaires de l'impôt ? Belle occasion pour les lâches et pour les hypocrites de prendre leur revanche et de donner un croc-en-jambes à ce gouvernement républicain dont ils se sentent.

Tenez, imaginons que certain député ait fait, des heures d'avis demandés à la Chambre de se prononcer sur la question de savoir si la République ne doit pas être remplacée par quelque Monarchie plus ou moins constitutionnelle. Vous n'auriez point, assurément, le vote étant public, plus de cinquante voix hostiles à la forme républicaine.

Mais que — poursuivant l'hypothèse — les députés puissent se prononcer sur la même question au scrutin secret, sans signer et par conséquent sans faire connaître leur bulletin, les parieurs encore que cent cinquante, deux cents voix peut-être, demanderaient la suppression de la République.

Je le parierais, et je gagnerais mon sou.

Je vous dirai un autre jour les arguments qu'ils ont fait valoir contre l'impôt sur le revenu. Je vous les dirai. Ils sont instructifs, ils vous éclaireront sur l'état d'âme et le patriotisme de tous ces gens-là.

Aujourd'hui une question se pose. Quo va faire le gouvernement. La tâche est rude. Il a contre lui le Sénat, luttant à visage découvert hostile et le criant bien haut, il a contre lui le présent unanimité de la Commission du Budget, fait rare, unique peut-être dans les annales parlementaires. Il a contre lui le jour des manifestations anonymes, la majorité de la Chambre. En revanche il a avec lui le pays. Où aller ?

Temporiser avec la Commission du budget ? Gagner du temps ? Se diminuer par une série de concessions, d'abdications ? Ce serait à une attitude peu digne et d'ailleurs absolument inutile.

A mon avis le Gouvernement a pour devoir d'en appeler de ce vote secret à un vote public, que par vote d'interpellation par exemple la Chambre, au lieu de trahir par de longs mois peut-être stériles, soit sommés de se prononcer en face du pays, et tous masques arrachés, qu'elle décide si elle veut que l'impôt sur le revenu soit cette année inscrit dans notre budget ou qu'elle décide le contraire.

A UN PROCUREUR

Monsieur,
Le Temps et le Journal des Débats de ce jour publient votre plaidoirie pour M. Hessegard. J'y relève ces trois lignes :

LA COMMISSION DU TONKIN

Paris, 29 février.
La commission d'enquête, nommée récemment par le ministre des finances pour examiner les marchés du Tonkin, a tenu sa première réunion au ministère des colonies.

Tous les membres de cette commission — lequel est un conseiller d'État — ont été trouvés dans une situation particulièrement délicate, par la récente perquisition opérée au domicile de M. Edwards, ancien directeur du *Matin*, dont le nom a été prononcé, comme on le sait, au sujet du marché de la ferme de Loupium.

LE VOYAGE DE LA MONTAGNE

Elle arrive ! elle arrive !
Qui donc ? — La montagne, parbleu. La fameuse montagne qu, depuis pas mal de temps, on dit qu'elle va partir pour le Tonkin.

Le voyage de M. Felix Faure

M. Felix Faure, accompagné de MM. Bourgeois, Meunier, du général Tournier et des officiers de sa maison militaire est parti ce matin, à 7 heures 1/2, pour Lyon.

Le Président s'est entretenu quelques instants avec M. Peillot. Puis il a pénétré dans un salon très bien décoré, où se trouvaient MM. Bourgeois, Doumer, Guyot-Dessaignes, Guayssier, Lépine, Poisson et M. Molard, directeur du protocole.

Le Président a remis alors, en présence de tout le haut personnel de la Compagnie, la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Charlet, chef de division au mouvement et qui appartient depuis 42 ans à la Compagnie.

Le train est parti à 7 heures 1/2.
Le train présidentiel est arrivé deux heures avant midi.

M. Felix Faure a été reçu par le maire et le Conseil municipal, par M. Michel, préfet, et par le général Brugère, commandant le 8^e corps ; il a quitté ensuite le quai, accompagné de M. Meunier et de sa maison militaire, pour se rendre dans le salon des préfet, où ont eu lieu les présentations.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Chasselat de Coust.
La séance est ouverte à 2 heures 20.

L'esclavage à Madagascar

M. Denis Cochin. — J'ai l'honneur de déposer en mon nom et au nom d'un grand nombre de mes collègues une proposition de loi tendant à l'abolition de l'esclavage à Madagascar (Très bien).

Les Halles centrales

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à la réorganisation des halles centrales de Paris.

M. Goulet déclare qu'il se propose de combattre la loi adoptée par le Sénat et qu'il lui soumettra un projet de loi. M. d'Albères estime que le nouveau projet ne répond aucunement au désir de l'agriculture française et qu'il est trop grave d'avoir modifié comme on l'a fait le projet adopté par le Sénat.

LA GRÂCE DE CYVOCT

Paris, 29 février.
Nous sommes en mesure d'annoncer que le gouvernement a définitivement refusé la grâce de Cyvoct, condamné pour participation à la révolution de Lyon, il y a plusieurs années.

LE CONSEIL DE PRUD'HOMME

Paris, 29 février.
La commission du travail a adopté hier les conclusions du rapport de M. Dutreix sur le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 29 février.
D'après une dépêche de Cuba, le général Weyler a ordonné la confiscation de toutes les propriétés dans un délai de quinze jours.

LES SCANDALES DE LENS

Paris, 29 février.
Le président de la République a signé, sur la proposition de M. Bourgeois, ministre de l'intérieur, le décret, préparé dès hier, aux termes duquel le maire de Lens est révoqué.

L'ARMÉE COLONIALE

Paris, 29 février.
La commission de l'armée a achevé la discussion générale du projet relatif à la constitution de l'armée coloniale.

BRUITS DE CRISE

Rome, 29 février.
D'après quelques journaux, M. Calceda, garde des sceaux, aurait offert sa démission pour raisons de santé.

LES VINS DE RAISINS SECS

Paris, 29 février.
Par suite du développement de la fabrication des vins de raisins secs, l'administration douanière a rencontré de sérieux difficultés pour déceler les fraudes commises par les raisins à base de raisins et les raisins de table, ceux-ci acquittant qu'une taxe de 10 à 25 francs au lieu de 50 francs.

FAUX MONNAYAERS

Bruzelles, 29 février.
La Sûreté de Paris a envoyé à Bruxelles, la commission des faux monnayeurs qui a saisi dans la ville belge un individu qui avait fabriqué et vendu de fausses monnaies.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Massaouah, 29 février.
Le général Baratieri a télégraphié hier de Massaouah :